

Chapitre 11 :

Réductions potentielles d'émissions de GES et valorisation.

A l'instar de Mathieu, les 9 autres agriculteurs du projet collectif ont tous réalisé un **bilan carbone de référence**, ainsi qu'une **simulation** qui leur a permis d'identifier les leviers « bas carbone » et le niveau d'amélioration de l'empreinte carbone qu'ils peuvent envisager sur leurs exploitations.

En cumulant les résultats de ces simulations, le projet collectif se traduit par un **potentiel de réduction des émissions de GES** équivalent à 3 620 TeqCO₂.

Autrement dit, le projet collectif et les leviers mis en place par les 10 agriculteurs sur leurs exploitations pourraient, au terme des cinq années de mise en œuvre, générer 3 620 **crédits carbone** (1 crédit carbone = 1 TeqCO₂ évitée ou séquestrée). Ces derniers pourront dès lors être achetés par une entité (entreprise, association, collectivité...), soucieuse de son impact environnemental, et souhaitant contribuer financièrement à la réduction des émissions de GES.

Bilans de référence et simulations pour améliorer l'empreinte carbone des exploitations : effectué ! ✓



La bonne nouvelle ?

France Carbon Agri - mandataire du projet collectif - a d'ores et déjà trouvé une entreprise qui souhaite financer et acheter pas moins de 2 620 crédits carbone et ce, dès le démarrage du projet !

Il s'agit de l'entreprise française « BART » (nom fictif) : société du secteur de la confiserie. BART souhaite en effet améliorer l'empreinte carbone de l'amont agricole de sa chaîne de valeur. Et ce projet y répond pleinement.

Nos agriculteurs, très heureux de cette bonne nouvelle, s'interrogent néanmoins sur le montant que BART est prêt à payer pour chaque crédit carbone qui sera effectivement généré à l'issue des 5 années du projet collectif ?

Une bonne nouvelle n'arrivant jamais seule, Mathieu et ses 9 acolytes ont une bonne surprise ! Comme le projet et les leviers mobilisés offrent des **co-bénéfices** en matière de biodiversité, BART propose de payer chaque crédit carbone 56 EUR (soit un niveau supérieur au niveau moyen de vente de ces crédits carbone à l'heure actuelle).



Chapitre 12 :

Fin du projet et réductions effectives des émissions de GES

Tout au long des 5 années du projet collectif, France Carbon Agri effectue un suivi complet du projet. Elle collecte notamment les documents et informations nécessaires à la validation du calcul des **réductions effectives** (et non plus potentielles comme au démarrage du projet) des émissions de GES du projet.

France Carbon Agri prend également soin de s'assurer que l'outil de calcul est toujours certifié conforme à la méthode Label Bas Carbone - Grandes Cultures.

Tous les documents nécessaires ayant été fournis, les calculs réalisés à l'issue des 5 années de projet démontrent que les réductions « effectivement » réalisées sont en réalité inférieures de 3% aux réductions initiales « potentielles » qui avaient été estimées (les conditions climatiques et la pression maladie ayant affecté le potentiel de réduction des leviers bas carbone activés).



Résultat : le total des réductions effectives est de **3 511** TeqCO₂ au lieu des 3 620 TeqCO₂ initialement envisagées.



Cette valeur calculée doit toutefois être validée par un **auditeur externe**. Comme il s'agit d'un projet collectif impliquant 10 fermes, la méthode Label Bas Carbone - Grandes Cultures impose à cet auditeur externe, pour valider les 3 511 TeqCO₂ effectivement générées, de réaliser un audit des documents et informations sur un échantillon de fermes du projet.

Cet échantillon doit représenter $0,5 \cdot \sqrt{10}$ (nombre de fermes du projet) soit 2 fermes à auditer.

L'auditeur constatant que tous les documents sont conformes : les réductions d'émissions du projet sont validées et les 3 511 crédits carbone bien certifiés.

Comme l'entreprise BART a d'ores et déjà financé et acheté 2 620 crédits carbone en début de projet, France Carbon Agri doit désormais trouver un acheteur pour les 891 crédits carbone restant.

L'entreprise OMER ayant, quelques mois avant la fin de ce projet, fait part de son intérêt à France Carbon Agri pour acheter des crédits carbone, cette dernière recontacte OMER qui accepte d'acheter les 891 crédits carbone restants à un prix de 62 EUR.

Au final, le projet est bouclé et toutes les parties sont satisfaites de ce montage qui a permis :

- D'initier un changement vers de nouvelles pratiques bas carbone chez les agriculteurs,
- De couvrir – au moins en partie – les coûts induits par ces changements de pratiques,
- D'attester d'une contribution réelle et impactante des entreprises BART et OMER à la réduction des émissions de GES.

Mathieu et ses amis sont HEUREUX...pourquoi terminer l'aventure maintenant ?

